



PROCÈS-VERBAL

Commission de District de l'Arbitrage – Section Lois du jeu.

Réunion par messagerie : Lundi 28 Février 2022

Présidence : Christophe CHESNAIS

Présents : Étienne BAFFOU, Fabrice GUILLOCHIN, Michel PÉRICHET

Saison 2021-2022.

1- Identification

Match : Championnat U15 D1 : GJ VAL DE JOUANNE 1 / US ARGNETRÉ 1

Date : Samedi 26 Février 2022.

Match arrêté à la 75^{ème} minute de jeu. Score GJ Val de Jouanne 3 US Argentré 1.

2- Nature du jugement

Selon le paragraphe V de l'article 24 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux Jeunes Masculins de la Ligue de Football des Pays de la Loire et après étude du rapport de l'arbitre, la Section « Lois du jeu » donne son avis.

3- Au fond

Attendu, que l'arbitre explique, de manière très claires et précises, les circonstances qu'il l'ont amené à arrêter la rencontre,

Attendu, que l'arbitre explique que les « coachs » des deux équipes en présence ont admis que, suite à la blessure du joueur, la meilleure des choses était l'arrêt de la rencontre.

4- Décision

Par ces motifs,

La Section « Lois du jeu » de la Commission de District de l'Arbitrage dit **que l'arbitre n'a pas commis d'erreur quant à l'arrêt de la rencontre** et propose **de faire rejouer la rencontre**.

Elle transmet le dossier à la Commission Départementale d'Organisation des Compétitions Jeunes de la Mayenne de Football pour suite à donner.

Pour la Section lois du Jeu

Mr CHESNAIS Christophe